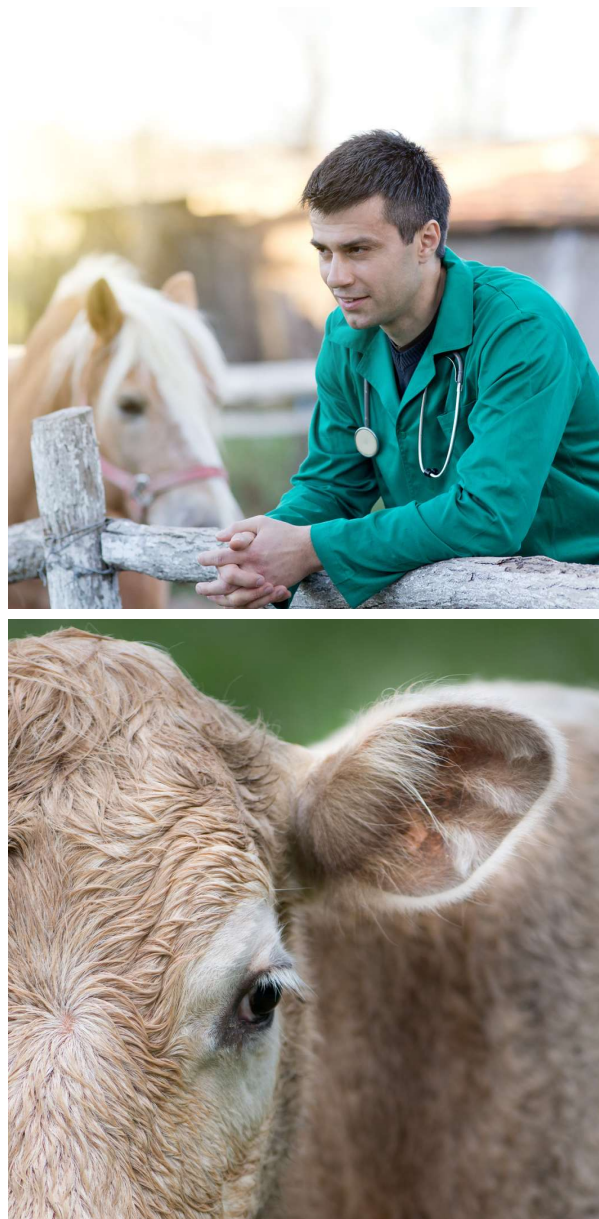




snvel
L'engagement 
PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRAIRE

PRÉSENTATION

Séminaire initiatique Liège
19 juin 2026

Dr Julien Gobert
Vice-Président SNVEL

La Dépêche

vétérinaire

L'information 

PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRINAIRE

ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE • FORMATION CONTINUE • SERVICES

POUR VOUS INFORMER ET VOUS FORMER, **CHOISISSEZ** **LE N° 1**



FORMATION CONTINUE

Votre abonnement inclut
La Dépêche Technique, le
supplément à comité de lecture,
agréé par le CFCV.

Sa lecture vous permet d'obtenir

0,5 crédit ECTS par an



TOUTE L'INFORMATION VÉTÉRAIRE UTILE ET FIABLE

Dossiers, cas cliniques, analyses

**Une veille professionnelle
complète et fiable**, pour ne rien
manquer des évolutions
réglementaires, scientifiques et
économiques qui impactent votre
exercice.



DES BAROMÈTRES & DES OUTILS DE GESTION ET DE MANAGEMENT

Piloter votre structure avec les
bons indicateurs, qu'il s'agisse de
rentabilité, d'organisation ou de
ressources humaines.

ABONNEMENT PAPIER + WEB

Les avantages abonnés

PAPIER

La Dépêche Vétérinaire (41 numéros)
La Dépêche Technique (8 numéros)
La Dépêche ASV (10 numéros)

ACCÈS ILLIMITÉ EN LIGNE

- Tous les articles, numéros et archives
- Vidéos & podcasts

SERVICES

- Les petites annonces et l'agenda des formations
- **Librairie Vetbooks** : TARIFS PRÉFÉRENTIELS sur les frais de livraison et une sélection de livres



**Votre abonnement
vous donne accès
à bien plus qu'un journal.**



ARTICLES
& ARCHIVES



PODCASTS
& VIDÉOS



AVANTAGE ABONNÉ

LIBRAIRIE
VÉTÉRINAIRE



FORMATION
CONTINUE

OFFRE D'ABONNEMENT PARTENAIRE

 **EXCLUSIVITÉ**
JUSQU'AU
30 SEPT. 2026

1 €*

Le premier mois
(au lieu de 25 € /mois)

RENDEZ-VOUS SUR
www.depecheveterinaire.com

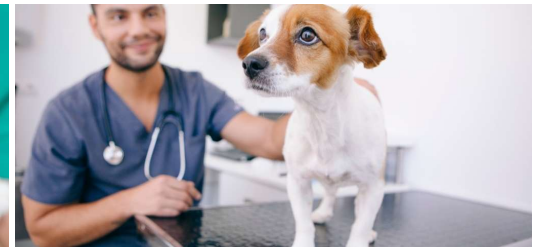
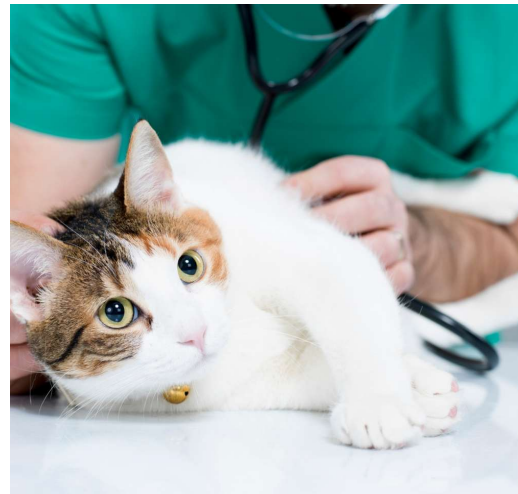


➤ **CODE PROMO EN LIGNE :**

ABODVLIERGE26

*Offre partenaire spéciale « Séminaire initiatique » valable jusqu'au 30/09/2026 pour toute souscription à la formule mensuelle Papier + Web de *La Dépêche Vétérinaire* avec le code promotionnel ABODVLIERGE26. Offre promotionnelle valable uniquement la première année d'abonnement : 1 € le premier mois puis 19 €/mois pendant les 11 mois suivants, au lieu du tarif public de 25 €/mois, avec engagement initial ferme de 12 mois non résiliable. À l'issue de cette période initiale, l'abonnement est reconduit tacitement au tarif préférentiel de 23 €/mois (au lieu de 25 €/mois), sans engagement, avec possibilité de résiliation à tout moment par le client. Conformément à l'article L215-1 du Code de la consommation applicable aux contrats à reconduction tacite, un échéancier vous sera adressé avant l'échéance annuelle.

LA DÉMOGRAPHIE





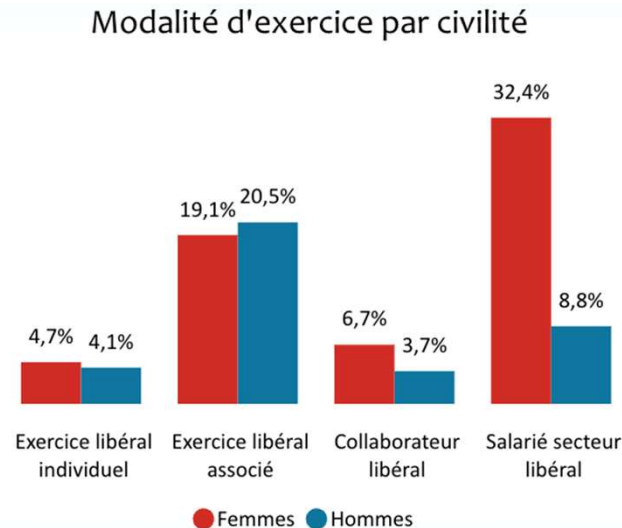
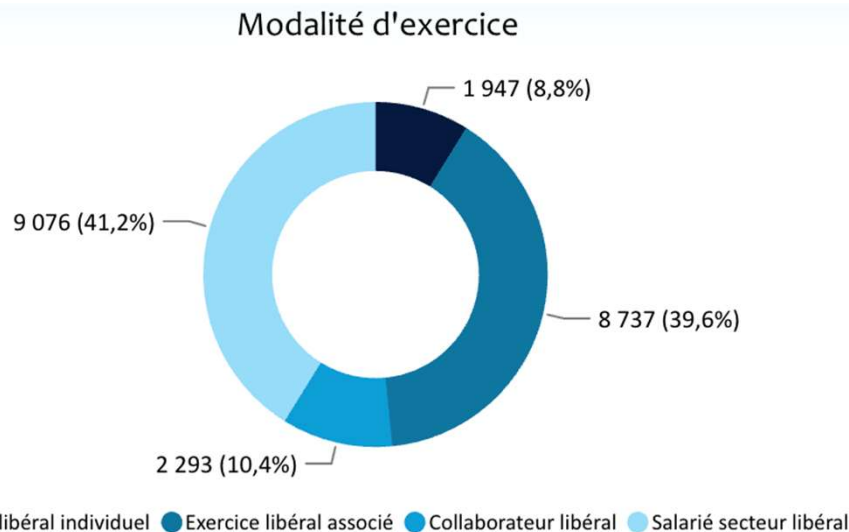
La démographie

- Baisse des salariés dans nos structures (12.977 libéraux et 9.076 salariés)

1 326 vétérinaires
déclarent une
activité équine

2 882 vétérinaires
déclarent un
activité mixte ou
rurale

On dénombre
également 316
spécialistes



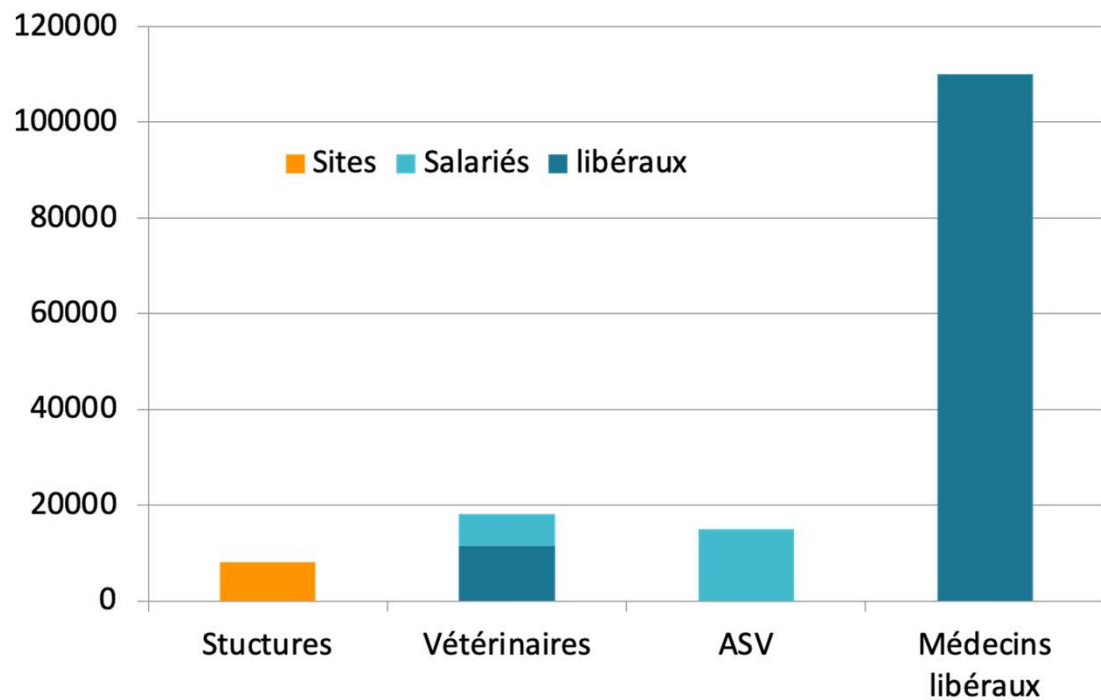
17 584
vétérinaires
déclarent une
activité canine

(source : Atlas démographique de la profession vétérinaire 2026 – 31/03/2026)



La démographie

Peu nombreux ...



Mais !

- Maillage sanitaire national = « GIGN » prêt à intervenir en cas d'épidémie
- Profession réglementée soumise à la libre concurrence
- Pas de prise en charge par la sécu...
- Pas de numéros clausus à l'installation
- Contraintes économiques mais éthique de prescription
- Bien-être animal
- « One Health »

LES STRUCTURES VÉTÉRINAIRES



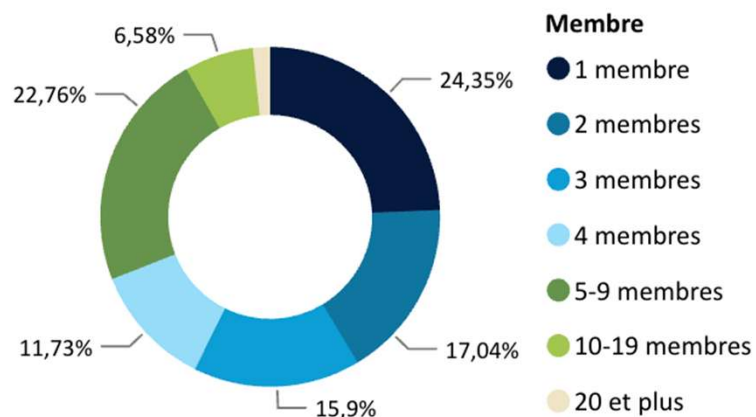
La taille des établissements de soins

7 207
établissements de
soins vétérinaires

55 % de cliniques
34% de cabinets

Tendance à l'augmentation
régulière des effectifs dans les
établissements de soins

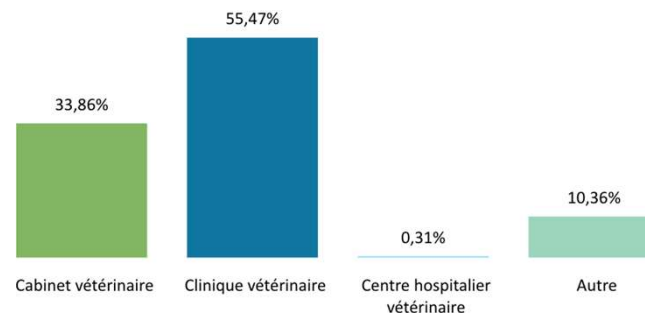
Vétérinaire en exercice dans l'ESV



Les CHV (22)
représentent 0,3%
des ESV

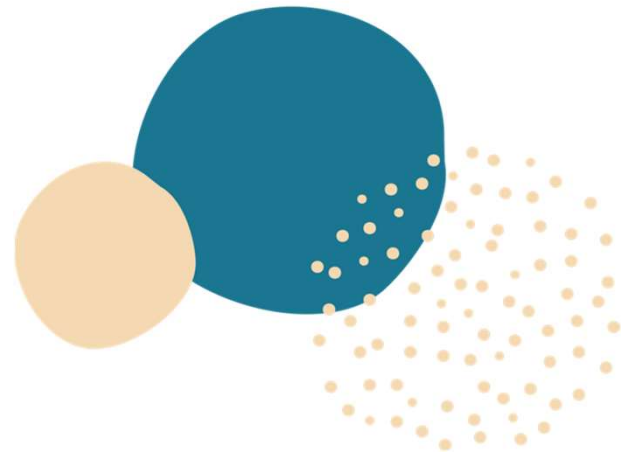
Toutefois, 69% des ESV occupent 4
ou moins de vétérinaires.

Catégorie d'établissement de soins (ESV)

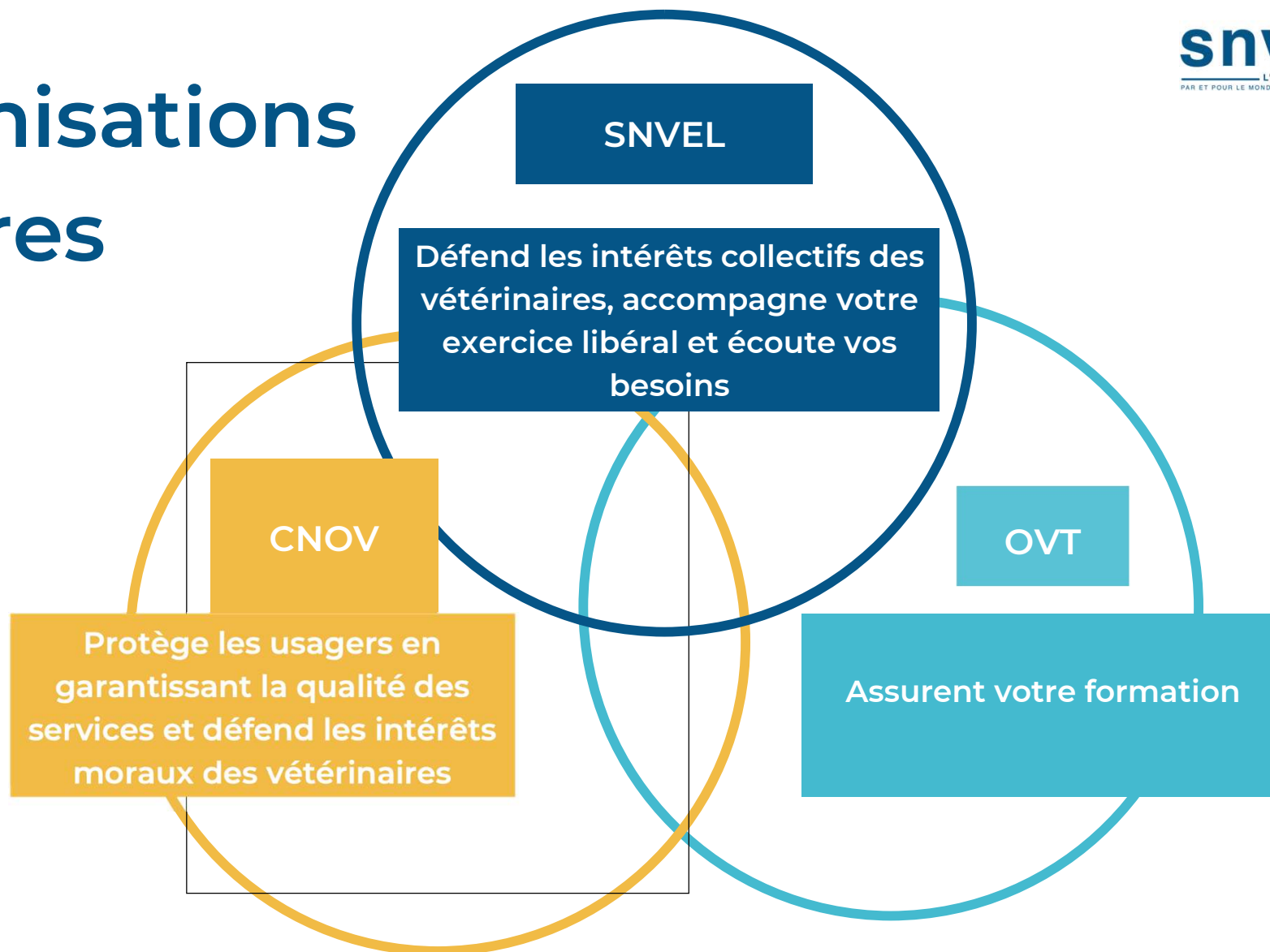


(source : Atlas démographique de la profession vétérinaire 2026)

L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL



Les organisations vétérinaires





Les autres associations vétérinaires

Les autres syndicats professionnels

une organisation ombrelle au niveau français : la FSVF regroupe le SNVEL, le SNVECO, le SNISPV, le SNVSE et la FSEEVF et SPEVET

Les associations techniques

- AFVAC
- AVEF
- SNGTV

Les associations d'Entraide

- A.C.V. (Association Centrale d'Entraide Vétérinaire)
- A.F.F.V. (Famille Vétérinaire)
- Vétos-Entraide
- <https://soutienveterinaire.fr/>

Une organisation ombrelle : la FVE

- **Composée de différentes sections :**

- UEVP (Praticiens, les plus nombreux)
- UEVH (Inspecteurs et Hygienistes)
- EASVO (Vétosofficiels)
- EVERI (Enseignement, Recherche et Industrie)



Les partenaires

- Les centrales d'achats
- Les laboratoires pharmaceutiques
- Les fabricants de matériel
- Les laboratoires d'analyses
- Les petfooders
- Les fournisseurs de logiciel
- Les GIE
- Les services funéraires
- Autres : SCC, Organisations agricoles (OPA),...

Les inévitables

- Centre des impôts (TVA, impôts, taxes pro...)
- U.R.S.S.A.F.
- Maladie
- Retraite et C.A.R.P.V.
- Pôle emploi, médecine du travail (salariés)

Les conseils

- Expert-comptable (BIC, SEL, ...)
- Centre de Gestion Agréé (ARA-PL, ACOCIA)
- Notaire
- Avocat
- Autres : défiscalisation, prévoyance, protection des siens, retraite, ...

N'hésitez pas nous contacter en cas de besoin!

La responsabilité civile professionnelle (RCP)

> Au quotidien pour un véto :

1 client

1 contrat de soins

> Donner des soins de qualité:

→ consciencieux, attentifs

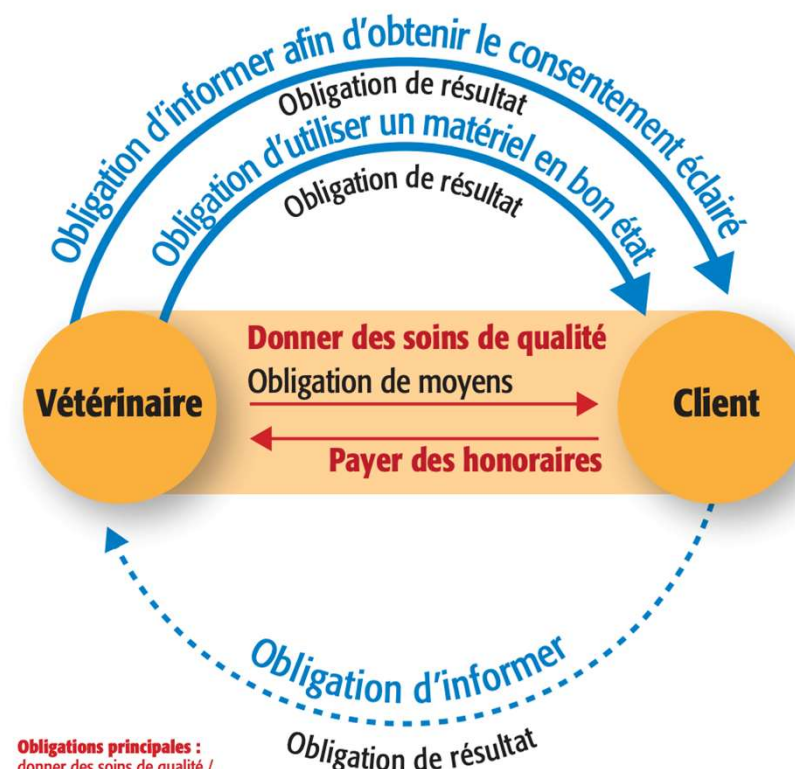
→ conformes aux données acquises, actuelles de la Science

→ information claire, délivrée dans un langage intelligible par un non professionnel et exempt de mensonge ou omission, dans le but d'obtenir le consentement éclairé (technique envisagée; taux de réussite; risques de complications)

→ matériel en bon état

> Payer les honoraires

LE CONTRAT DE SOINS



Obligations principales :
donner des soins de qualité /
Payer des honoraires

Obligations connexes
(liste non limitative) :
utiliser un matériel en bon état /
Obligation d'information

Nature de l'obligation :
O. de moyens ≠ O. de résultat

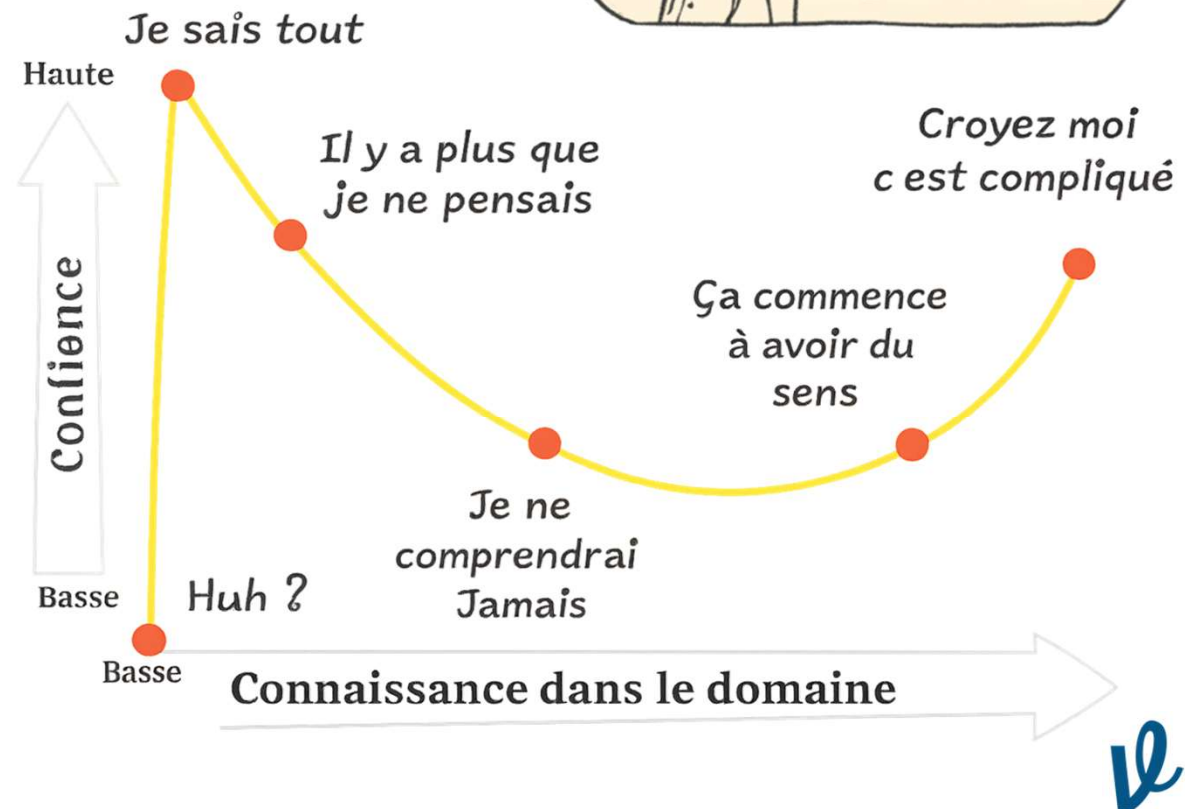
La jurisprudence considère qu'il y a obligation de moyens quand il reste une part d'aléas résiduels (en l'occurrence, les soins sont dispensés à un être vivant avec des impondérables qui doivent être contrôlés mais qui ne peuvent pas être supprimés).

EFFET DUNNING-KRUGER

Biais cognitif avec **écart** entre **perception** de ses propres **compétences** et la **réalité**

Le débutant :

- Sur-évalue ses compétences
- Sous-estime les compétences des autres et notamment des personnes reconnues



Que deviennent 100 € payés
par le client au vétérinaire ?

snvel
L'engagement
PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRAIRE



Les revenus du vétérinaire

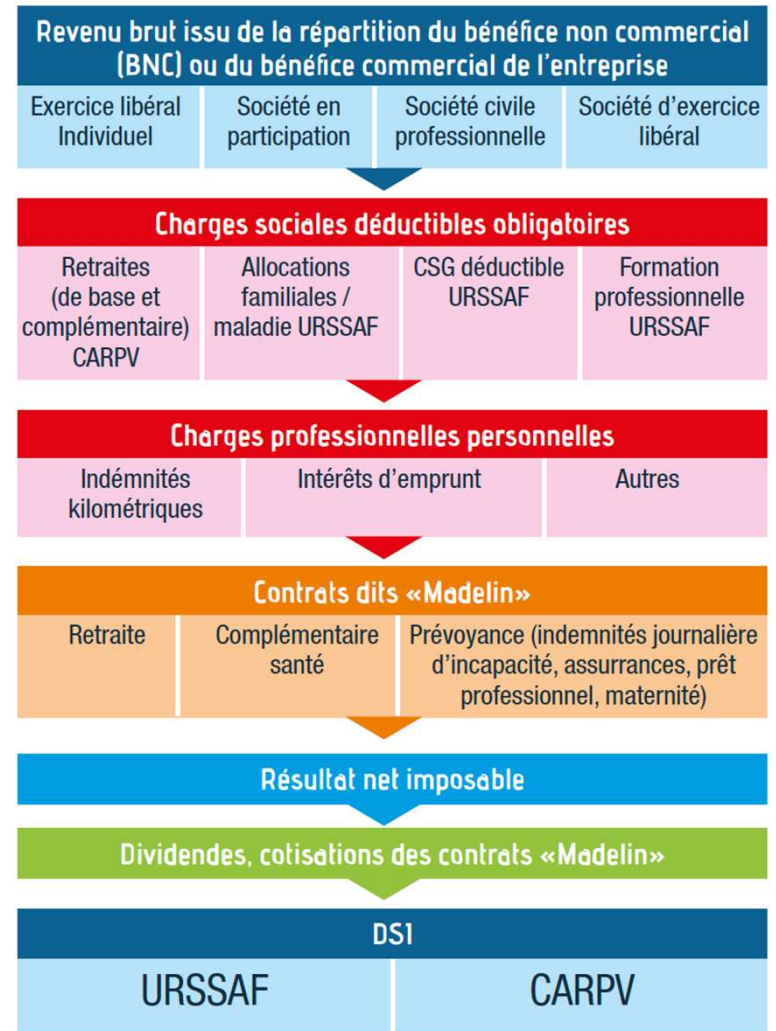
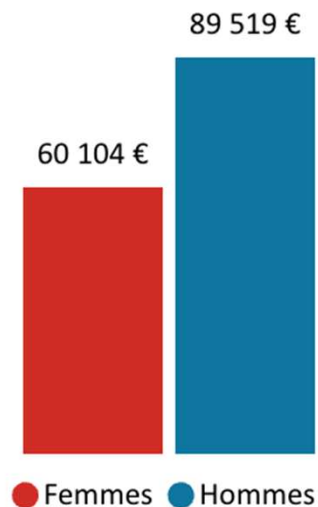
	Montant TTC	Pourcentage HT
Ce que paye le client	100,00	
TVA reversée à l'Etat	16,67	
Ce que perçoit réellement le vétérinaire	83,33	100%
Ce que paye le vétérinaire		
Achats de produits HT	27,64	33,17%
Salaires et charges des employés	13,19	15,83%
Loyer du local	4,08	4,90%
Amortissements	1,59	1,91%
Charges sociales obligatoires du vétérinaire	4,85	5,83%
Autres couts	9,75	11,71%
Ce que gagne le vétérinaire	22,23	26,67%
Rapport (payé par client/gagné par le vétérinaire)	4,5	

Revenu des vétérinaires d'exercice libéral

75 098 €

Revenu total moyen

Revenu moyen par civilité

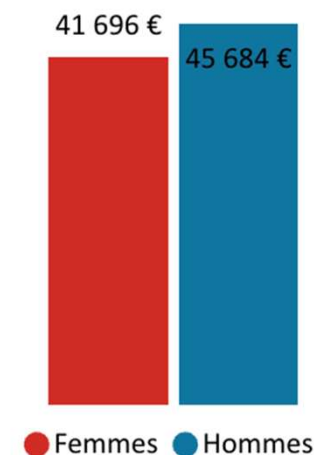




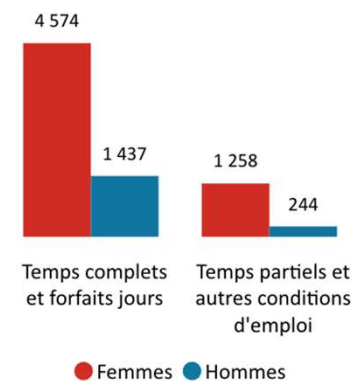
Rémunération

7 513 Nombres de postes	Femmes : 5 832 Hommes : 1 681	5 165 Equivalents temps plein (EQTP)	Femmes : 3 996 Hommes : 1 169
29 286 € Revenu total moyen par poste		30 746 € Revenu moyen par poste temps complets	23 440 € Revenu moyen par poste temps partiels
42 599 € Revenu total moyen par équivalent temps plein (EQTP)		42 633 € Revenu moyen par EQTP et postes temps complets	42 419 € Revenu moyen par EQTP et postes temps partiels

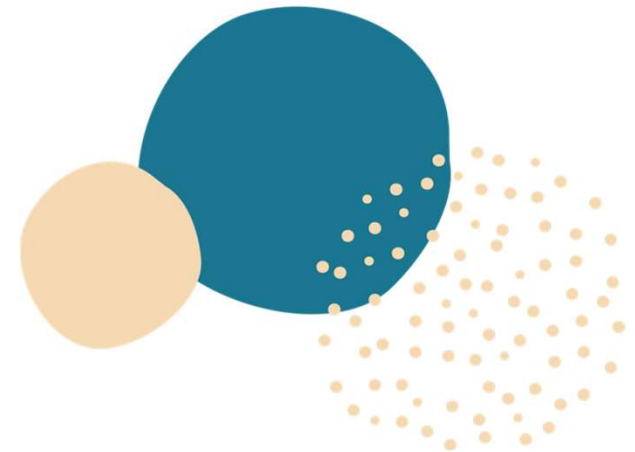
Revenu moyen par EQTP et par civilité



Répartition des postes salariés par type



TRAVAILLER EN FRANCE EN SALARIÉ OU COLLABORATEUR LIBÉRAL : LES ÉTAPES





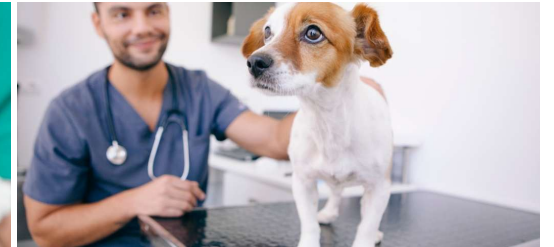
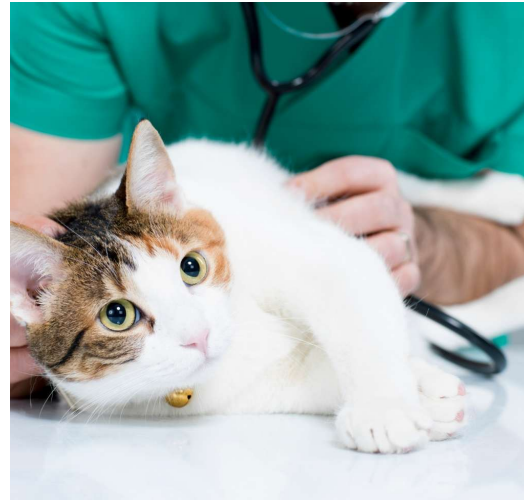
Première étape : INDISPENSABLE

- Affiliation à la Sécurité Sociale s'il y a lieu (pour les non français)
- Enregistrement du diplôme et inscription à l'Ordre : C.R.O. (> être au point sur la déontologie)
- Déclaration à la D.D.P.P (Direction Départementale de la Protection des Populations) : Mandat sanitaire
- Formation au mandat sanitaire à prévoir dans l'année -> être au point sur la réglementation !
- Inscription à la caisse de retraite s'il y a lieu (Collaborateur libéral)
- Visite médicale d'embauche avec suivi médical renforcé (SMR) s'il y a lieu
- Visites de courtoisie s'il y a lieu (installation)

Belges souhaitant exercer en France

- Préparez les documents nécessaires :
 - Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport belge).
 - Un justificatif de domicile en France (facture d'électricité, de téléphone, quittance de loyer, etc.).
 - Un acte de naissance (si possible, une copie intégrale ou un extrait avec filiation).
 - Votre contrat de travail ou une attestation d'activité (pour les travailleurs) ou une inscription à Pôle emploi (pour les demandeurs d'emploi).
- Obtenir si possible le formulaire S1 auprès de la mutuelle belge
- Formulaire à remplir :
 - Remplissez le formulaire S1106 "Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie".
- Envoyez votre dossier :
 - Envoyez tous ces documents à la CPAM de votre lieu de résidence en France. Vous pouvez trouver l'adresse de votre CPAM sur le site de l'Assurance Maladie.
 - Attendez la réponse de la CPAM :
 - La CPAM traitera votre dossier et vous enverra un courrier avec votre numéro de sécurité sociale provisoire ou définitif (fonction de si vous résidez depuis plus de 3 mois en France notamment).
 - Une fois votre numéro de sécurité sociale obtenu, vous pourrez demander votre carte Vitale.
- Activation de votre carte Vitale :
 - Une fois que vous recevez votre carte Vitale, suivez les instructions pour l'activer. Cela peut inclure l'envoi de certains documents supplémentaires.
- Souscription d'un contrat complémentaire santé

QUEL STATUT POUR COMMENCER



STATUT SALARIÉ

Avantages

- Sécurité de l'emploi
- Droit au chômage
- Pas de démarche
- RCP de l'employeur

Inconvénients

- Temps de travail imposé et peu flexible
- Repos et temps de travail cadré par le code du travail
- Lien de subordination (exercice sous l'autorité de son employeur)

STATUT COLLAB

Avantages

- Meilleure rémunération possible
- Souplesse sur le nombre d'heures
- Pas de lien de subordination
- Ajustement du niveau de protection sociale en f° de ses souhaits
- Liberté totale du mode de calcul de rémunération (% , fixe etc)
- TVA récupérable
- Achats et frais professionnels déduits du revenu imposable
- Apprend à tenir une comptabilité simplifiée (faire des factures etc)

Inconvénients

- Peu voire pas de chômage
- Pas de sécurité de l'emploi
- Comptabilité à tenir
- Quelques démarches à réaliser

LA COLLABORATION LIBÉRALE

"La collaboration libérale s'entend d'un passage initiatique, d'une période de transition autorisant l'acquisition de l'expérience suffisante pour prendre le chemin de l'indépendance par l'installation ou l'association."





LA COLLAB



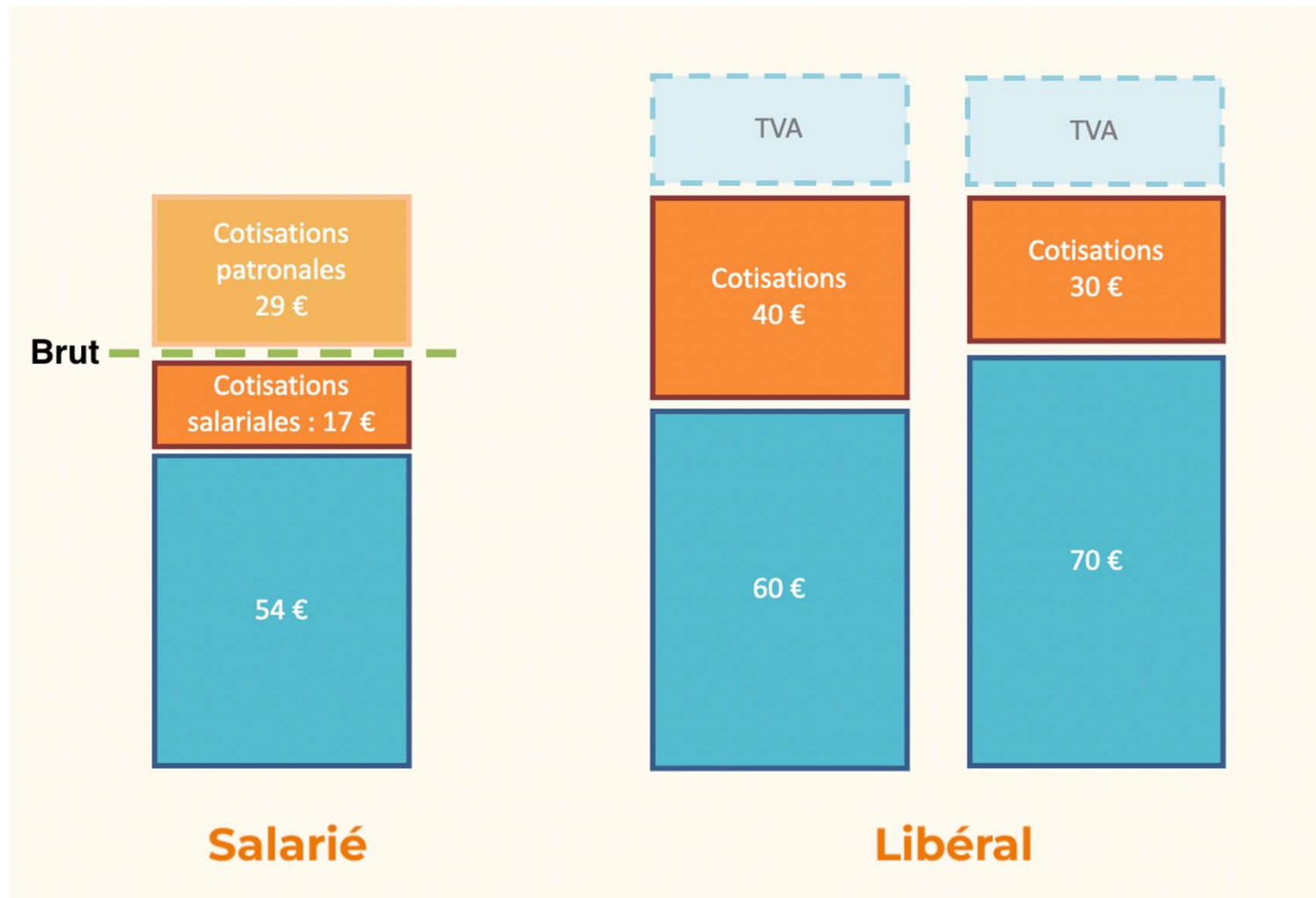
Bien adaptée pour

- Gagner en autonomie sur le monde de l'entreprise
- Augmenter son revenu (pour une charge identique à la structure)
- Créer une relation plus souple
- Souplesse d'exercice (temps de travail etc)

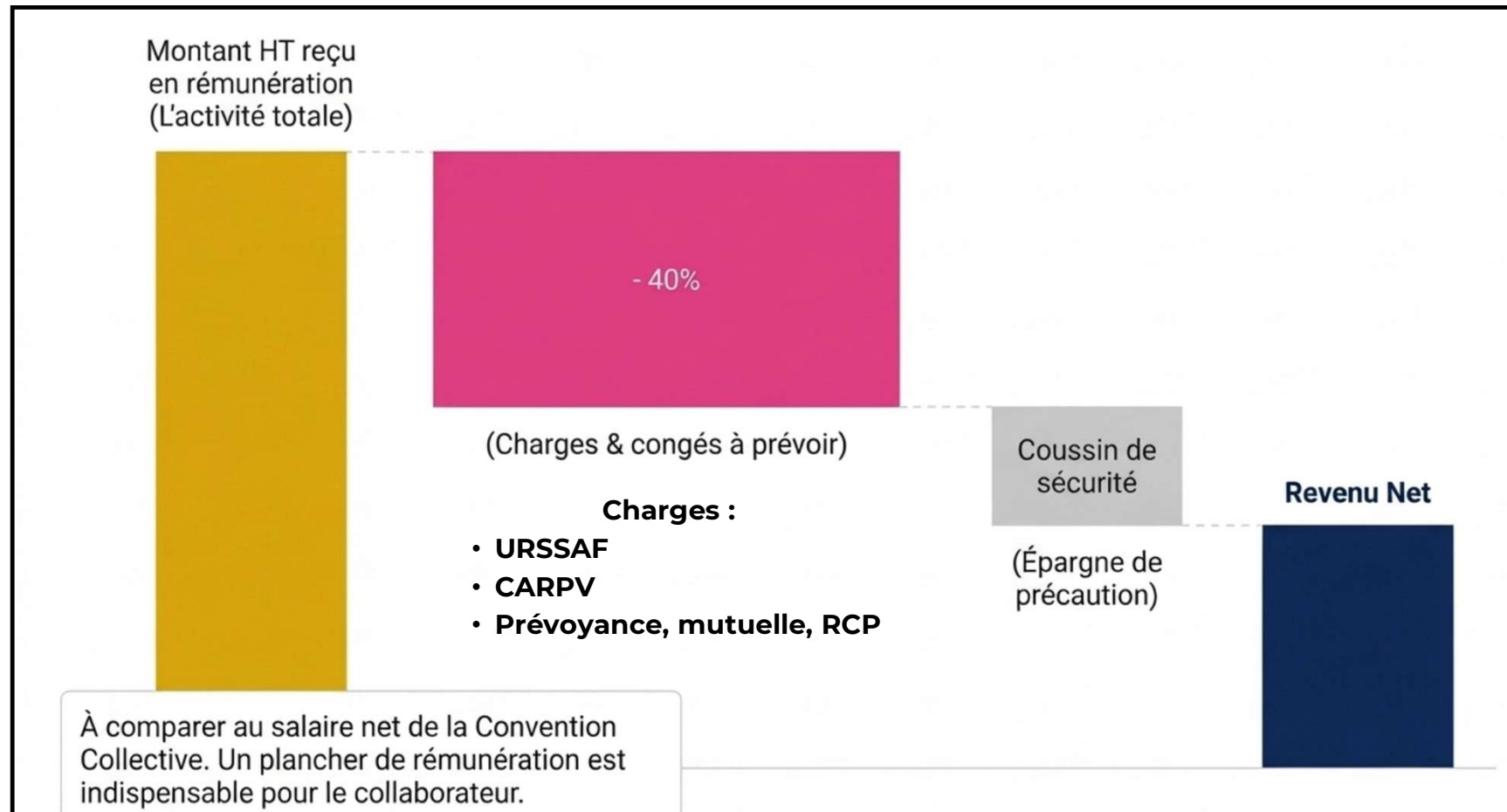
Pas adaptée pour

- Faible temps de travail

LE REVENU POUR 100€



DÉTAIL DU REVENU ET CHARGES COLLAB



LA RÉMUNÉRATION EN 2026

Les honoraires journaliers planchers sans astreintes pour le ou la libéral(e) conseillés par le SNVEL en 2026 sont :

Equivalent échelon	Montant minimum par jour HT	Montant journalier HT après 40% de charges	Montant net* convention collective forfait jour (salariat, 216 jours)	Montant net* CC contrat heures (salariat)	Montant annuel HT contrat 216 jours après déduction de 40% de charges
Eqvt échelon 2	252 €	152 €	30 787 €	25 669 €	32 832 €
Eqvt échelon 3	308 €	185 €	36 929 €	30 787 €	39 960 €
Eqvt échelon 4	379 €	228 €	42 728 €	35 564 €	49 248 €

*Simulation du passage du brut au net à l'aide du simulateur
code.travail.gouv



DÉMARCHES STATUT COLLAB

Un travailleur indépendant et dépend du régime des Travailleurs Non Salariés (TNS)

Son revenu : «**Bénéfice Non Commercial**» (BNC)

Responsabilité de ses actes : RCP

Soumis (ou non) à la TVA

Déclaration à l'INPI (Guichet Unique)

- Tout se fait en ligne
- Déclaration automatique à l'URSSAF, CARPV, INSEE
- Création de son compte pro sur impots.gouv

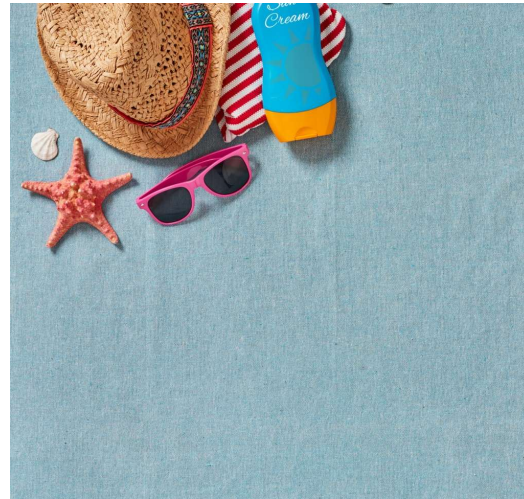
Choisir ses partenaires

- Assurance : prévoyance, complémentaire santé, RCP
- Banque : compte pro pas obligatoire mais recommandé
- Comptable ou aide comptable

Négocier son contrat

- Primordial ! Se faire accompagner / conseiller
- Niveau et type de rémunération
- Condition de sortie
- Renégociation de la rémunération

LES INDISPENSABLES





Les indispensables

- chacun son métier !
 - Comptabilité = expert comptable
 - Juridique = avocat
 - Gestion d'équipe = consultant

=> pour passer en collab lib

=> pour gérer une entreprise

- le salariat
 - pour se tester en clientèle
 - pour apprendre les savoirs-être, le travail en équipe, la gestion ...

MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE !

Contact SNVEL : Ana Alkan

jeunes@snvel.fr

Questions spécifiques sur la collab : collib@snvel.fr

